

**D-11**

|  |
| --- |
| **DEMANDE D’AUTORISATION D’IMPORTATION ET D’UTILISATION D’ACCELERATEURS D'ELECTRONS DANS LE CADRE DE L’ACTIVITE DE TRAITEMENT PAR IONISATION**  |

* ***La loi 142-12 du 18 Septembre 2014 relative à la Sûreté et à la Sécurité Nucléaires et Radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ‘AMSSNuR’ ;***
* ***Décret n° 2-97-30 relatif à la protection contre les rayonnements ionisants.***

|  |
| --- |
| 1. **DEMANDEUR** :

Je soussigné (nom, prénom) :…………………………………………………………….......................................Qualité :…………………………………………………………………………………….....................................Adresse :……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………........................................................................Tél :……………………………………Fax : ………………………Email :…………………..............ai l’honneur de solliciter auprès de vous l’autorisation d’importation, de détention et d’utilisation d'un accélérateur pour le traitement par ionisation. |

|  |
| --- |
| 1. **IMPORTATEUR \*:**

Nom et Prénom :………………………………………………………………….......................................Fonction dans l’établissement : …………………………………..............................................................................Adresse :………………………………………………………………………………………………………………Tél :……………………………………Fax : ………………………Email :…………………..............Statut Juridique et registre de commerce :……………………………………………………………………………. |

\*A remplir si Etablissement Importateur et Etablissement Utilisateur sont différents.

|  |
| --- |
| 1. **STATUT JURIDIQUE DE L’ETABLISSEMENT OU S’EFFECTUE L’ACTIVITE :**

 Public □ Privé □N°d’agrément ou d’autorisation d’exercice pour le secteur privé : ………………………………………………….. |

|  |
| --- |
| 1. **MEDECIN DE TRAVAIL :**

Nom et prénom :…………………………………………………………………………..………………………..Spécialité :……………………………………………………………………………………………………………Adresse professionnelle :…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..Adresse personnelle :……………………………………………………………………………………………...……………………………………………………………………………………………………………………..Tél :…………………………………………………………………………………………………………………Date d’engagement avec l’établissement :…………………………………………………………………………. |

 **5- PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :**

Je désigne sous ma responsabilité, M./ Mme/ Mlle :………………………………………………..…………

Qualité :………………………………………………………………………………………………………..

Diplômes :…………………………………………………………………………………………………….

Adresse personnelle : ………………………………………………………………………………………..

Comme personne compétente en physique médicale et en radioprotection, pouvant répondre à tout moment à une demande d'information et faire face à une éventuelle situation d'urgence radiologique.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **PERSONNE(S) SPECIALISEE(S) EN TRAITEMENT PAR IONISATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et Prénom** | **Tél** | **Diplôme/Certificat** | **Email** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

 |

|  |
| --- |
| 1. **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L’INSTALLATION : ACCELERATEUR**
2. **Modèle/type et numéro d’identification de l’accélérateur :** ..........................................................................................................................

.....................................................................................................................................1. **Nom et adresse du:**
* fabricant de l’accélérateur :

.........................................................................................................................................................................................................................................................................* fournisseur de l'accélérateur (si différent du fabricant)

...................................................................................................................................................................................................................................................................1. **Détails concernant l’accélérateur:**
* Énergie maximale et type de rayonnements produits:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Voltage: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Courant: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. **Indiquer les normes et tout numéro de classification applicable:**

**................................................................................................................****...................................................................................................................****.....................................................................................................................** |

|  |
| --- |
| **COMPSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION** |

En vertu de l’article 45 de la loi 142-12 relative à la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques ainsi que l’article 51 du décret 2-97-30 portant sur la protection contre les rayonnements ionisants, le dossier d’autorisation doit obligatoirement être composé de ce formulaire accompagné des pièces suivantes :

**A/ INSTALLATION ET MATERIEL**

1. **Copie des documents attestant des statuts juridiques de l’établissement importateur et l’établissement utilisateur si différents ;**
2. **Certificat de conformité :**

Fournir le certificat de conformité par le fabricant, de l'accélérateur d'électrons et de l'installation.

Décrire l'installation d'irradiation, notamment :

1. **Emplacement de l'installation :**

Indiquer l'emplacement précis de l'installation.

1. **Agencement de l'installation :**

Décrire l’agencement de l’installation et les environs immédiats, les matériaux de construction, les alarmes, les protections, les mesures de prévention technique comme le verrouillage et les appareils d’alarme liés à la sûreté, et les outils de télémanipulation. Joindre un croquis détaillé ou un plan de l’installation qui présente les informations susmentionnées. Ajouter sur le schéma toutes les traverses ou ouvertures dans les matériaux de protection comme des conduites ou gaines de ventilation. Les zones surveillées et contrôlées doivent être clairement identifiées sur les schémas.

1. **Evaluation de la sûreté :**

En tenant compte des systèmes de protection, fournir les calculs des débits de dose maximum dans toutes les zones extérieures à l’installation (préciser toutes les hypothèses, telles que l'énergie et le flux électronique).

Donner des estimations de l’ordre de grandeur des doses individuelles attendues en phase d’exploitation normale. Identifier la probabilité et l’ordre de grandeur des expositions potentielles dues à des accidents ou incidents.

1. **Dispositif de sûreté :**

a) Décrire l’ensemble du système de sûreté qui sera utilisé pour garantir l’exploitation sûre de l’irradiateur (par exemple, caractéristiques de conception, défense en profondeur, agencement). Par ailleurs, décrire en détail les systèmes de sûreté qui empêchent l’accès au local de l’irradiateur lorsque des rayonnements sont produits et le dispositif d’alerte en cas de situation anormale (par exemple, verrous, détecteurs installés).

b) Joindre les spécifications du système établies par le fabricant.

1. **Équipements de protection individuelle :**

Décrire tout équipement de protection individuelle qui sera fourni.

**B/ PROGRAMME DE SURETE ET DE PROTECTION RADIOLOGIQUE**

Décrire le programme de sûreté et de protection radiologique, notamment:

* **Organisation**

a) Décrire vos systèmes de contrôle au niveau de la gestion et de l’organisation, y compris l’affectation des responsabilités et les lignes hiérarchiques dans le domaine de la sûreté radiologique. Présenter notamment : les effectifs, la sélection du matériel, les autres missions de la personne compétente en radioprotection.

b) Indiquer les noms des utilisateurs habilités, des experts qualifiés et de la personne compétente en radioprotection, en précisant leur formation pratique et théorique, leur expérience professionnelle et leurs qualifications.

c) Confirmer que la formation comprendra l’explication des risques liés aux rayonnements et de leurs effets, une explication des procédures écrites, l’utilisation du matériel (par exemple, instrumentation), la signification des panneaux de signalisation et une méthode permettant de confirmer la pertinence de la formation (tests ou démonstrations).

* **Contrôle radiologique des lieux de travail, classification des zones et contrôle radiologique individuel**

a) Décrire votre programme de contrôle radiologique des lieux de travail, notamment : les paramètres à mesurer, où et quand les mesures doivent être faites, les méthodes et procédures de mesure et les niveaux de référence, et les actions à engager en cas de dépassement de ces niveaux.

b) Décrire votre politique et vos procédures de classification des zones surveillées et contrôlées.

c) Décrire les dosimètres individuels fournis au personnel et la politique d’affectation des doses à chaque travailleur. Décrire votre politique d’analyse des doses individuelles, notamment les niveaux de référence et les actions à engager en cas de dépassement.

Nom et adresse du service de dosimétrie: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

i) Dosimètre passif \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ii) Dosimètre à lecture directe (opérationnel) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

iii) Autre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* **Règles locales et surveillance**

a) Décrire vos règles et procédures locales en matière de niveaux d’investigation ou niveaux autorisés, mesures de protection et dispositions de sûreté, mise en place d’une surveillance adéquate, information des travailleurs sur les risques pour la santé qu’implique l’exposition professionnelle et formation sur l’application des plans d’urgence.

b) Fournir des copies de vos procédures d’exploitation et de sûreté, notamment : contrôle des accès, procédures d’entrée, entrée et sortie de produits, inventaire des sources et tests d’étanchéité, etc.

c) Décrire votre programme de formation destiné à garantir que tout le personnel concerné est correctement formé aux procédures d’exploitation applicables et informé de la portée de ses actes du point de vue de la sûreté.

d) Décrire votre politique vis-à-vis des travailleuses enceintes (déclaration, adaptation des conditions de travail pour protéger le fœtus/l’embryon) et les instructions qui leur seront données.

e) Décrire votre programme de surveillance de la santé reposant sur les principes généraux de la santé au travail et permettant d’évaluer l’aptitude des travailleurs à remplir les tâches envisagées au moment de l’embauche et en cours d’emploi.

* **Plan de gestion des situations d'urgence radiologique**

Indiquer vos procédures d’urgence en cas d’endommagement des systèmes de sûreté, de perte de protection ou d'exposition accidentelle importante d'une personne. Si d'autres situations d'urgence sont envisagées, indiquer les procédures applicables. Dans tous les cas, l'ampleur du risque doit être évaluée. Toute conséquence hors site doit également être évaluée. Les services d’urgence locaux (par exemple, pompiers, police) peuvent avoir besoin d’une copie des procédures d’urgence.

|  |
| --- |
| **TRES IMPORTANT** |

* Si votre établissement détient une ou plusieurs sources radioactives d’activité résiduelle quelconque ou si vous détenez un générateur de rayonnements ionisants non déclarés, il faut immédiatement informer l’Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
* Il vous est scrupuleusement interdit de :
* Vendre ou céder ce matériel à un autre établissement public, privé ou à toute personne sans autorisation d’AMSSNuR.
* Stocker ou détruire ce matériel ni par vous-même ni par toute autre personne compétente ou non en radioprotection.
* Démanteler ce matériel sauf par des personnes autorisées et compétentes en présence d’une équipe d’AMSSNuR.
* Transporter sur les routes nationales ou d’exporter à l’étranger ce matériel sans autorisation préalable d’AMSSNuR.

|  |
| --- |
| **ENGAGEMENT** |

Je certifie l’exactitude des déclarations susmentionnées et je m’engage à :

1. Respecter les conditions particulières de détention et d’utilisation qui sont notifiées après réception des sources radioactives ou d’appareils émetteurs de rayonnements ionisants.
2. Ne céder ou ne prêter, à quelque titre que ce soit, les sources de rayonnements ionisants qu’à des personnes dûment autorisées, et n’acquérir ces sources qu’auprès de personnes dûment autorisées.
3. Aviser sans délai AMSSNuR de tout changement aux indications de la présente demande.
4. Respecter toutes les consignes de sécurité et de radioprotection qui me sont dictées, conformément à la législation nationale.
5. Embaucher le personnel manipulateur titulaire d’un Certificat d’Aptitude à la Manipulation de radioéléments et d’appareils émetteurs de rayonnements ionisants.
6. Mettre mon personnel exposé aux rayonnements ionisants sous surveillance dosimétrique et le soumettre au contrôle médical à l’embauche, et au minimum tous les six mois.
7. Garantir la formation des personnels à la manipulation des sources de rayonnement ionisant, à la radioprotection et aux actions à engager en cas d’incident.
8. Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles.
9. Disposer de consignes de sécurité et de travail en lien avec l’exercice de l’activité radiologique.
10. Disposer des instructions de sécurité, d’utilisation et d’entretien des appareils.
11. Entreposer les appareils dans des conditions de sécurité particulières établies durant l’instruction du dossier et reprises dans l’autorisation.
12. Ne laisser l’accès aux appareils qu’à des professionnels informés sur les risques.
13. Prévenir le plut tôt possible AMSSNuR en cas de perte ou de vol de radionucléides ou d’incident impliquant des rayonnements ionisants.
14. Ne pas céder, vendre ou réformer le matériel contenant des sources de rayonnements ionisants quelque soit sa nature sans avis préalable du d’AMSSNuR.
15. Ne pas stocker, éliminer, détruire ou endommager ce matériel radioactif sans autorisation d’AMSSNuR.
16. Déclarer toutes sources de rayonnements ionisants, en état de fonctionnement ou non, propriété de mon établissement.
17. Ne pas transporter sur les routes nationales ni exporter à l’étranger ce matériel sans autorisation préalable d’AMSSNuR.

Fait à : ……………………, le ……………………….

Cachet et signature du Demandeur :